

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Il est possible de s'inscrire depuis le site web www.coursdecafetiers.ch via un formulaire sécurisé ou en se rendant physiquement à l'école.

L'inscription est effective dès la réception du paiement, à condition qu'il y ait une place disponible. L'inscription ne peut être considérée comme définitive que dès la réception de la confirmation de paiement envoyée par Geneva Global Consulting S.A – Cours de cafetiers.

Lorsque le cours est payé par l'employeur (sur facture), merci de le préciser dans les «remarques supplémentaires» disponible sous le formulaire en ligne lors de l'inscription ou en envoyant un courriel à la direction. Il doit être mentionné les points suivants :

- Nom de l'entreprise prenant en charge le cours
- Adresse de l'entreprise
- Nom de la personne autorisée
- Fonction dans l'entreprise
- Adresse de facturation

Dès réception, nous procéderons à l'inscription. La facture QR parviendra à l'employeur avant le début du cours.

Aucune inscription n'est en principe prise dans l'école par les formateurs lors des cours.

INSCRIPTION A L'EXAMEN DU DIPLOME CANTONAL DE CAFETIER

L'étudiant est responsable de son inscription à l'examen du Diplôme auprès de l'Ifage, Place des Augustins 19, 1205 Genève (coût de 500.-CHF à payer sur place). Formulaire d'inscription examen Ifage disponible sur notre site internet.

PAIEMENT

Les cours doivent être payés en totalité avant le début des cours. Les paiements effectués au guichet de la Poste doivent être faits au minimum 10 jours avant le début des cours. Pour les virements bancaires, 3 jours avant le début des cours.

Le paiement de la totalité du cours est exigée avant le premier jour de cours et se fait en francs suisses. Les modes de paiement acceptés sont les suivants:

- Espèces, virement bancaire ou postal, chèque annuel de formation (CAF, selon règlement en vigueur).

Dans certains cas, des facilités de paiement en plusieurs fois peuvent être accordées. En faire la demande à la Direction.

RÉSILIATION DU COURS PAR L'ÉTUDIANT

Cours en présentiel : toute résiliation annoncée avant le début du cours, 100% de la finance d'inscription sera remboursée ou la facture annulée. Jusqu'à 48 heures avant le début du cours, 100% de la finance d'inscription sera mis au crédit du compte de l'étudiant pendant une durée de 12 mois.

Passé le délai de 48 heures, aucune rétrocession ne sera effectuée et la facture restera due.

En cas de maladie ou d'accident grave, le remboursement – au prorata – s'effectuera sur présentation d'un certificat médical.

Cours mixte à distance : aucun remboursement ne sera effectué du moment que l'étudiant a reçu ses supports de cours et obtenu son accès sur notre plate-forme d'apprentissage en ligne, même pour cause de force majeure.

ANNULATION DE COURS PAR LA DIRECTION

La Direction peut en tout temps décider de fermer un cours, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écolage si le cours n'a pas encore débuté ou – au prorata – si il est en entrain d'être donné. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation de cours.

RÉSERVES, CONDITIONS SPÉCIALES ET PRÉCISIONS

La direction se réserve le droit :

- de ne pas ouvrir les cours qui réuniraient un nombre insuffisant d'inscriptions,
- d'adapter la modalité d'enseignement (présentiel ou à distance) si les circonstances l'exigent (exemple : COVID-19),
- de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours,
- de sanctionner, voire d'exclure de nos cours toute personne nuisant gravement aux intérêts de l'école.

La durée des cours est indiquée en heures.

Le transfert d'un cours à l'autre est possible. En faire la demande à la Direction.

La documentation et les supports de cours sont compris dans le prix des cours.

L'âge minimum requis pour l'inscription à nos cours est de 18 ans révolus.

ATTESTATIONS ET PARTICIPATION AUX COURS

Aucune attestation, ne sera délivré en cas de:

- non-paiement de la totalité du prix du cours
- taux de présence au cours inférieur à 80%

CONCLUSION

Les présentes Conditions générales d'inscription ont été adoptées par la direction des Cours de cafetiers. Elles entrent en vigueur le 14 février 2024.